



BULLETIN D'INSCRIPTION OFFRES MUTUALISÉES



CONTACT ACP:

Observations (cadre réservé aux agents du CSE)

Ouvrant droit

Matricule : Actif/ Active Retraité(e)
Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Adresse :
Code postal : Ville :
Antenne de : Lieu de travail :

Destinations et dates de réservations souhaitées [indiquer et/ou] (voir périodes et formules)

1- Désignation : du au
 2- Désignation : du au

Logement souhaité (quand le choix est possible)

Désignation : nombre de personnes :

Options (dans le cas d'options payantes ; par exemple ménage, restauration, animaux, visites...)

..... option 1 option 2 option 3

Participants

| | | | |
|-----------------|--------------------|-------------------------------|-----------------------|
| nom | prénom | date de naissance | qualité * |
| nom | prénom | date de naissance | qualité * |
| nom | prénom | date de naissance | qualité * |
| nom | prénom | date de naissance | qualité * |
| nom | prénom | date de naissance | qualité * |
| nom | prénom | date de naissance | qualité * |

* agent/conjoint(e)/enfant/invité(e)

Caution (si demandée)

Montant de la caution : € ; à déposer auprès du CSE du propriétaire

Règlement

Montant total : € Pass socioculturel : € Montant à régler : €

Paiement : carte bancaire chèque, paiement échelonné

CONDITIONS GÉNÉRALES OFFRES MUTUALISÉES

Inscription

Ce formulaire doit être remis dans votre antenne locale du CSE accompagné du règlement (acompte ou règlement total) selon les modalités de l'activité.

Paieiment

Mode de paieiment : carte bancaire, chèque à l'ordre du CSE Air France Court-Courrier ou espèces.

Paieiment échelonné (par chèques uniquement) :

- en 2 fois pour un montant supérieur ou égal à 100 € ;
- en 4 fois pour un montant supérieur ou égal à 200 € ;
- en 6 fois pour un montant supérieur ou égal à 300 €.

Conditions d'occupation (locations)

Le ménage est à la charge des occupants. En cas de ménage non fait (sauf option payante), un règlement de 70 € vous sera demandé.

Les clefs sont prises et rendues soit à l'antenne locale du CSE, soit à l'organisme de location, soit au propriétaire selon le cas (information auprès de votre antenne locale).

Conditions d'annulation

Après affectation et en cas d'annulation de votre part, vous devez impérativement **remplir et transmettre le formulaire d'annulation Offres mutualisées** à votre antenne locale du CSE.

Sauf en cas de force majeure (hospitalisation, décès du conjoint, d'un parent ou d'un enfant) et sur présentation d'un justificatif, toute demande d'annulation entraînera le versement des frais suivants :

- jusqu'à 60 jours du départ : 20 % du prix du séjour ;
- de 59 à 30 jours du départ : 30 % du prix du séjour ;
- de 29 à 15 jours du départ : 60 % du prix du séjour ;
- de 14 jours jusqu'au départ : 100 % du prix du séjour.

Les conditions d'annulation du prestataire ou du fournisseur pourront être appliquées en cas de frais supplémentaires.

J'accepte les conditions définies dans le présent contrat

Fait à, le

signature précédée de la mention « lu et approuvé »